



Nom du projet de signature :	Initiative des maires pour l'autosuffisance des moutons (MI3S)
Bon de travail Agresso :	SNI714
Pays :	Sénégal
Numéro de l'appel d'offres	

DEMANDE DE PROPOSITION

Financé par :
Heifer International

Date de publication de l'appel d'offres :	25 mars 2025
Période de performance :	Date de début : 1^{er} mai 2025 Date de fin : 31 juillet 2025
Date limite de soumission des propositions :	25^{ème} avril, 2025
Date limite de soumission des questions/interrogations :	<i>24^e avril 2025</i>
Envoi électronique à l'attention de	heifersenegal@heifer.org fatou.kane@heifer.org
Coordonnées pour les demandes de renseignements concernant cet appel d'offres :	Abdoulaye NDIAYE abdoulaye.ndiaye@heifer.org

Mandat

I. Informations générales

Ce document est publié pour solliciter des candidatures de firmes/consultants potentiels pour mener l'évaluation à mi-parcours du Projet de Signature Sénégal IMAM II. Le projet cherche à collaborer avec



les acteurs locaux de la chaîne de valeur des ovins et les petits exploitants agricoles (PEA) pour permettre à 121 410 petits producteurs de moutons dans huit 10 régions du pays d'atteindre un revenu de subsistance durable d'ici le 30 juin 2026. Heifer Sénégal prévoit d'attribuer l'évaluation à mi-parcours de son projet IMAM II et d'effectuer les paiements sur la base de la soumission et de l'approbation des livrables par Heifer. L'accord d'attribution comprendra un calendrier de paiement avec des livrables spécifiques ; tous les paiements nécessitent 10 jours ouvrables de traitement après l'approbation des livrables.

II.

Heifer International est une organisation mondiale à but non lucratif qui s'efforce de mettre fin à la faim et à la pauvreté et de prendre soin de la Terre en utilisant des pratiques durables et en engageant les petits exploitants dans le développement de l'agriculture et de l'élevage. Heifer a été fondée sur la simple conviction que pour mettre fin à la faim, il faut d'abord donner aux gens les moyens de se nourrir, de générer des revenus et d'obtenir des moyens de subsistance durables. En tant qu'organisation non gouvernementale privée basée à Little Rock, Arkansas, Heifer a créé un changement durable pour les ménages agricoles dans plus de 19 pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est depuis plus de 70 ans. Heifer International travaille en partenariat avec des institutions et des parties prenantes à tous les niveaux afin de créer un écosystème qui favorise l'expansion des entreprises communautaires et génère des bénéfices durables et équitables pour les producteurs et les petits exploitants agricoles. De plus amples informations sur Heifer sont disponibles à l'adresse suivante : www.heifer.org

Heifer est depuis longtemps reconnue pour sa volonté de mettre fin à la faim et à la pauvreté et de prendre soin de la Terre. Le modèle de développement communautaire holistique fondé sur les valeurs (VBHCD) de Heifer, avec ses 12 pierres angulaires pour un développement juste et durable, est le fondement de son travail. Sur cette base solide, Heifer concentre son travail en faveur des pauvres en créant de la richesse par le biais de chaînes de valeur viables qui exploitent le capital social des communautés pour stimuler le développement du marché. C'est avec cette stratégie que Heifer International Sénégal (ci-après Heifer Sénégal) prévoit d'atteindre son objectif d'aider deux cent mille familles à sortir de la pauvreté, à avoir des revenus durables et à devenir autonomes d'ici 2030.

Dans le cadre de son Programme Signature - Renforcer la résilience économique des femmes et des jeunes au Sahel - Heifer International Sénégal (Heifer Sénégal) forge des partenariats avec des entreprises du secteur privé, le programme travaillera en étroite collaboration avec le gouvernement du Sénégal au niveau des districts qui sont également ciblés pour la mobilisation des ressources afin d'intensifier les interventions réussies après la validation du concept



IMAM II est l'un des projets du programme Signature de Heifer Sénégal. Ce projet se concentre sur le développement de la filière ovine afin d'augmenter la productivité et les revenus des petits exploitants grâce à l'accès aux intrants et aux services financiers, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le développement d'espèces à cycle court (ovins) et l'accès au marché pour les ménages vulnérables. L'approche holistique du développement durable basée sur les valeurs et la promotion des innovations technologiques est l'axe principal et central des interventions du programme. Par ailleurs, la digitalisation des interventions de Heifer en matière de formation, de suivi et d'accès aux marchés a montré la dimension innovante et technologique du programme. Le cadre de résultats figurant à la fin de l'appel d'offres fournit de plus amples informations sur les résultats escomptés. Une approche à deux volets pour atteindre ces résultats attendus définit la conception du programme et le mécanisme de mise en œuvre.

Tout d'abord, l'IMAM II du Sénégal a établi et renforcé des entreprises agroalimentaires et des coopératives dirigées et détenues par les agriculteurs, en se concentrant sur le triple objectif du profit, des personnes et de la planète. Cette approche est étayée par la priorité donnée aux investissements des secteurs privé et public qui permettent aux petits exploitants de se prendre en charge en renforçant leur position sociale, politique et technique tout en s'orientant vers un revenu de subsistance durable.

Le projet a également permis de créer 50 coopératives et de mettre en place des systèmes de marché en garantissant des relations commerciales solides entre tous les acteurs et les personnes influentes du système à trois niveaux clés : micro-agriculteurs et PME, méso-coopératives et institutions de soutien, et macro-décideurs, financiers et projets des partenaires de développement, tout en instaurant une concurrence adéquate pour la fourniture de services clés pour le développement de la chaîne de valeur.

À l'heure actuelle, l'évaluation de base, qui a détaillé le revenu réel, a été collectée et la mise en œuvre de l'intervention du projet est en cours. L'évaluation à mi-parcours est nécessaire pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés à l'aide des indicateurs de résultats.

III. Contexte national

Pour relever les différents défis liés à l'élevage ovin et satisfaire la demande nationale en moutons, notamment de Tabaski, le Gouvernement du Sénégal (GOS) a initié en 2015 le Programme National d'Autosuffisance Ovine (PRONAM). Ce programme, basé sur des partenariats public-privé, permettra d'améliorer la qualité des ovins sénégalais grâce à de meilleures pratiques d'élevage, d'alimentation et de santé animale, de soutenir le leadership des acteurs locaux de la filière ovine et de réduire le déficit commercial lié aux importations. L'objectif à long terme est d'améliorer l'économie des ménages ruraux.



De 2017 à 2019, l'Association des maires du Sénégal (AMS), le ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (MASAE) et Heifer International Sénégal (HIS) ont mis en œuvre le projet de développement ovin IMAM dans 24 communes. Le projet a fourni 3 372 brebis à 1 686 familles. Ces brebis ont produit 1 274 moutons, dont 639 mâles. Le revenu généré par la vente des béliers a rapporté 117 033 \$ par ménage. Le projet a produit des résultats satisfaisants et a permis d'identifier les opportunités et les contraintes ainsi que les leçons apprises. D'autres maires ont reconnu les résultats positifs et ont exprimé leur volonté de développer et d'étendre le projet.

L'AMS représente les maires des communes et coordonne les initiatives de développement à travers la structure communale. En tant qu'organe de coordination pour toutes les questions liées au développement local, l'AMS assure un partenariat au nom de ses conseils membres. Afin de contribuer durablement à la lutte contre la pauvreté et à l'autosuffisance ovine, l'AMS a choisi de lancer le projet "Initiative des maires pour l'autosuffisance ovine" (IMAM2) pour lutter contre la pauvreté et atteindre l'autosuffisance en matière de production ovine. L'AMS a accepté de s'associer au MLAP et à HIS pour mener à bien IMAM 2.

IMAM 2 s'inscrit dans la priorité des autorités sénégalaises de relancer la filière ovine afin de répondre à la demande nationale croissante en aliments d'origine animale (AAE). La directive du GOS est d'assurer la relance des filières de production et des industries animales, selon une approche intégrée favorisant le développement des chaînes de valeur. La stratégie d'IMAM 2, qui soutient le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) pour créer plus de richesse et réduire la pauvreté, est : (i) l'amélioration de la production animale, (ii) l'augmentation des revenus des éleveurs (iii) l'amélioration des conditions de commercialisation, et (iv) le renforcement du cadre institutionnel.

La vision de HIS est de sortir les ménages de la pauvreté en leur permettant d'avoir un revenu décent et d'améliorer leur nutrition grâce au développement de chaînes de valeur intégrées. Cette vision vise à ce que les gens soient autosuffisants et vivent en harmonie dans un environnement sain. L'objectif de HIS est de réduire l'écart de revenu vital (LIB) d'un ménage. HIS cherche à relier la production aux marchés afin de créer des emplois rémunérateurs et durables, en particulier pour les femmes et les jeunes. Dans les années à venir, le programme HIS renforcera son orientation vers le marché, améliorera la production pour la nutrition, renforcera le capital social et améliorera ses partenariats public-privé (PPP). Les activités de HIS développeront des chaînes de valeur appropriées, renforceront les entreprises agricoles et déploieront les technologies les plus appropriées par le biais de partenariats public-privé.

IV. Finalité et objectifs

L'objectif principal de l'évaluation à mi-parcours est de déterminer le niveau de réalisation globale du projet, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs spécifiques ainsi que l'état des indicateurs de performance clés tels que stipulés dans le cadre logique du projet.

Couverture du projet	Fatick, Kaolack, Kaffrine, Tamba, Kolda, Sédhiou, Thiès, Louga, Saint-Louis, Diourbel
Objectifs de l'enquête :	L'objectif de l'enquête est de collecter des données qui seront utilisées pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des activités du projet et les résultats éventuels des activités afin de promouvoir la responsabilité envers les partenaires et les autres parties prenantes. Les données permettront de déterminer l'impact des interventions du projet sur la vie des bénéficiaires.
Méthodologie primaire	<p>1. Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'un questionnaire d'enquête. Interview entre 80 à 97 ménages par région (échantillon de 800 à 970 ménages). <p>2. Qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussions de groupe. Interviewer au moins 50 FGD par région (50 focus group discussion w avec au moins des jeunes, des femmes et des hommes). • Entretiens avec des informateurs clés. Interviews 150 KII avec 15 par région • Examen des informations secondaires (voir documents annexes) <p>NB : Il convient de noter que la collecte des données de l'enquête auprès des ménages sera effectuée à l'aide du logiciel de collecte de données Survey CTO - Heifer Standard. L'équipe de consultants doit donc connaître le système et, si ce n'est pas le cas, elle sera mise au courant par l'équipe de Heifer Sénégal.</p>
Date de début et de fin de l'évaluation	Date de début : 21 avril 2025 Date de fin : 20^e juin 2025
Date de publication de l'évaluation prévue :	

a. Objectifs spécifiques

Plus précisément, cette étude porte sur les points suivants

- i. fournir une évaluation indépendante, crédible et fondée sur des preuves des résultats du projet ; et,
- ii. Formuler des enseignements et des recommandations en vue d'améliorer la gestion du projet et la réalisation des résultats escomptés
- iii. Établir et documenter l'état des indicateurs du projet au niveau intermédiaire et au niveau des résultats, y compris le tableau du TSIP.

b. Champ d'application

1. Examen des documents du projet pour une meilleure compréhension du projet
2. L'évaluation adaptera et appliquera les questionnaires existants de Heifer disponibles sur Survey CTO pour les indicateurs globaux.
3. L'évaluation concevra des questionnaires pour les indicateurs spécifiques du projet, les partagera avec l'équipe du projet pour révision, les finalisera et les téléchargera dans le système SurveyCTO.
4. Élaborer des outils pour la collecte de données qualitatives, tels que des guides pour les groupes de discussion et les enquêtes d'opinion.
5. Élaborer un rapport initial décrivant le cadre, la méthodologie, les méthodes et les outils de collecte de données, le plan d'échantillonnage, le calendrier de mise en œuvre, l'affectation des équipes et la gestion de la mise en œuvre.
6. Recruter et former les enquêteurs à la collecte de données à l'aide de tablettes électroniques.
7. Diriger la collecte de données quantitatives et qualitatives à l'aide d'un questionnaire d'enquête, qui peut être complété par des discussions de groupe et des entretiens avec des informateurs clés.
8. Nettoyer les données collectées dans SurveyCTO et préparer les données pour l'analyse et l'exportation vers Excel et enfin SPSS.
9. Analyser les données à l'aide de SPSS ou d'autres applications appropriées.
10. Veuillez ajouter les ensembles de données nettoyés et les transcriptions des FGD/KII.
11. Assister aux réunions pertinentes, y compris la présentation du rapport initial, des projets de rapport et d'autres réunions qui peuvent être requises de temps à autre.
12. Élaborer le premier projet de rapport d'évaluation à mi-parcours du projet en anglais, coordonner le processus de contribution et produire le rapport final en anglais et le partager avec l'équipe du projet pour examen.
13. Présenter le rapport, y compris les valeurs à mi-parcours, à l'équipe de projet pour validation et à l'équipe de gestion du programme national dans le cadre d'un atelier pour obtenir un retour d'information et pour approbation.
14. Finaliser le rapport sur la base des commentaires de l'atelier

iv. Livrables et calendrier

L'approche de l'étude à mi-parcours doit être fortement axée sur l'application d'approches participatives et d'une méthodologie éprouvée qui s'adapte bien au contexte des communautés locales et des parties prenantes.

- a. Un rapport initial comprenant une méthodologie détaillée et un plan d'échantillonnage Un (1) mois après la signature du contrat
- b. Version finale des outils d'enquête quantitative et qualitative

- c. **Les résultats préliminaires du travail sur le terrain** doivent être partagés avec Heifer, les parties prenantes et les représentants des participants lors d'une réunion organisée par Heifer International Sénégal et le personnel intéressé du programme de Heifer HQ qui se joindra à distance deux (2) semaines après la signature du contrat.
- d. **Projet de rapport** - Le rapport et tous les autres résultats de l'enquête doivent être rédigés en anglais ; le projet doit être communiqué à Heifer. Le rapport doit être concis et ne pas dépasser 60 pages, à l'exclusion des annexes et du résumé, au moins 45 jours après la signature du contrat.
- e. **Rapport final** - finalisé sur la base des commentaires fournis dans le projet final trois (3) mois après la signature du contrat.
- f. Version finale des ensembles de données quantitatives en format SPSS, CSV et/ou Excel, des scripts, des géodonnées, le cas échéant, en format standard et des transcriptions qualitatives.
- g. Données finales des indicateurs à mi-parcours pour la population dans le projet TSIP

Sn	Activité	Responsable
1.	Déterminer la taille de l'échantillon	Génisse
2.	Utiliser le nom des FC pour configurer les outils de collecte	Consultant
3.	Créer des outils et intégrer les retours d'information du siège dans SurveyCTO	Consultant
4.	Outils de téléchargement dans SurveyCTO	Consultant
5.	Former les enquêteurs aux outils	Consultant
6.	Collecter des données sur le terrain	Consultant
7.	Nettoyer et analyser les données	Consultant
8.	Fournir le premier rapport	Consultant
9.	Fournir un rapport final	Consultant
10.	Présentation du rapport et fixation d'objectifs	Consultant

v. Relations et responsabilités

Heifer chargera le responsable du programme MEL de coordonner la mise en œuvre de cette activité. Le consultant tiendra Heifer informé de ses progrès. Au cours de la mise en œuvre, le contractant peut demander et recevoir des conseils ou des orientations supplémentaires de la part du personnel susmentionné.

La mission peut nécessiter des déplacements et un éventuel séjour dans la région du projet cible. L'utilisation des bureaux de Heifer peut être disponible. Outre l'espace de bureau, toutes les autres

ressources nécessaires (transport, réservations d'hôtel, collecteurs de données, etc.) doivent être organisées par l'équipe d'évaluation.

V. L'expertise, les compétences et les connaissances requises sont les suivantes :

- L'équipe Lead qui participera à l'évaluation à mi-parcours doit être titulaire au minimum d'une maîtrise en économie agricole, en statistiques, en sciences sociales, en informatique ou dans une autre discipline connexe.
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la conduite d'études techniques solides et approfondies.
les évaluations de projets similaires
- Preuve de réussite dans des études similaires
- Solides compétences en matière de recherche qualitative et d'analyse
- Excellentes compétences en matière de gestion, de direction, de prise de décision et de relations interpersonnelles.
- Compétences avérées en matière de rédaction technique et de présentation orale en anglais.
- Capacité avérée à rédiger des rapports techniques de haute qualité dans les délais impartis

VI. Exigences relatives à la soumission des propositions

Tous les soumissionnaires intéressés soumettront leurs propositions avec les informations suivantes :

I. Proposition technique **[pas plus de 10 pages]**

a. Informations générales **[pas plus de 2 pages]**

- Vue d'ensemble de l'organisation
- Déclaration de capacité
- Site web
- Pièces jointes :
 - Enregistrement légal pour travailler au
 - Preuve de performances satisfaisantes, d'intégrité et d'éthique professionnelle.
 - Preuve d'une gestion et d'une capacité financière adéquates pour gérer la bourse.

b. Approche technique **[pas plus de 8 pages] :**

- Une méthodologie détaillée sur la façon dont l'affectation sera menée, y compris une stratégie d'échantillonnage qualitative, des méthodes de collecte de données, des procédures sur le terrain, des pratiques de contrôle de la qualité et l'analyse des données.
- Dressez la liste et décrivez brièvement l'équipe et le personnel proposé, en indiquant le rôle de chaque personne proposée et l'ensemble des compétences requises pour le poste. Les curriculum vitae (CV) du personnel clé doivent être fournis en annexe.
- Un plan de travail clair et complet, décrivant les principales activités, les parties responsables et le calendrier.



- Déclaration de capacité organisationnelle, y compris les expériences et activités passées liées au thème de l'étude, et l'expérience. Les informations de référence doivent inclure le lieu, les numéros d'attribution et une brève description du travail effectué.

2. Proposition financière

Le budget proposé doit être soumis séparément. Le budget proposé doit être suffisamment détaillé pour permettre l'évaluation des coûts proposés. Il doit au moins contenir

- Budget détaillé
- Explications narratives des postes
- Heifer se réserve le droit de demander des informations supplémentaires pour justifier les coûts et les prix détaillés.

Les organisations enregistrées intéressées par la mise en œuvre de cette mission sont priées de soumettre une proposition à heifersenegal@heifer.org en envoyant une copie à fatou.kane@heifer.org.

La soumission doit être rédigée en anglais et dactylographiée en interligne simple sur du papier blanc standard. Toutes les pages doivent être numérotées, et le numéro de référence de l'appel d'offres et le nom de l'organisation doivent figurer au bas de chaque page.

3. Soumission tardive et vérification

Les propositions reçues après la date limite de soumission ne seront pas prises en considération. Il incombe aux offrants de veiller à ce que leurs propositions soient soumises conformément aux instructions énoncées dans le présent document. Heifer se réserve le droit de mettre fin à cet appel d'offres ou d'en modifier les exigences en le notifiant aux offrants.

VII. Critères de sélection

Les propositions soumises doivent clairement démontrer qu'elles s'alignent sur le cahier des charges décrit ci-dessus et qu'elles sont suffisamment détaillées. L'objectif de Heifer est de signer avec l'offrant dont la proposition suit le mieux les instructions de cet appel d'offres, comprend la meilleure équipe d'évaluation et est la plus rentable.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

Objectif de l'évaluation de la proposition	Pourcentage
Précision et pertinence de l'approche technique et de la méthodologie proposées	20%
Complétude de la proposition conformément à l'appel d'offres (informations générales, plan d'activité, budget, expertise de l'équipe, etc.)	20%



Équipe proposée : expertise et compétences pour traiter les composantes du projet	20%
Pertinence et capacité/compétences à mettre en œuvre/gérer la mission	20%
Justification du budget et réalisme des coûts	20%

Le comité de sélection évaluera la proposition technique sur la base des critères énumérés ci-dessus et évaluera la proposition financière sur la base du caractère raisonnable des coûts et du rapport coût-efficacité dans le budget.

VII. Validité des propositions

Les propositions soumises restent ouvertes à l'acceptation pendant 10 jours à compter de la dernière date spécifiée pour la réception de la proposition . Cela comprend, sans s'y limiter, les prix, les conditions générales, les niveaux de service, et toutes les autres informations . Si votre organisation est sélectionnée, toutes les informations contenues dans ce document et le processus de négociation sont contractuellement contraignants.

VIII. Procédure d'attribution et mécanisme contractuel

Non.	Activité	Date d'échéance
1.	Réception de la proposition	25 avril 2025
2.	Examen par le comité de sélection	30 avril 2025
3.	Notification d'attribution	2 mai 2025
4.	Négociation de la convention d'attribution	5 mai 2025
5.	Révision du contrat par le service juridique	15 mai 2025
6.	Signature de la récompense	16 mai 2025

Heifer émettra un accord d'attribution fixe sur la base de la soumission et de l'acceptation par Heifer des produits livrables. Une fois l'accord émis, il inclura le calendrier de paiement avec les éléments livrables spécifiés ci-dessus.

IX. Limites

Le présent appel à propositions ne constitue pas un engagement d'attribuer un contrat, de payer les frais encourus pour la préparation d'une réponse à cet appel à propositions, ou d'acquiescer ou de passer un contrat pour des services ou des fournitures. Heifer se réserve le droit de financer tout ou partie des demandes soumises et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, dans son intégralité et à sa discrétion absolue, toute proposition reçue à la suite de l'appel d'offres.

X. Propriété intellectuelle



a. Propriété en général.

Toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques commerciales, les marques de service et les brevets), tout droit de propriété intellectuelle, tout produit livrable, tout manuel, toute œuvre, toute idée, toute découverte, toute invention, tout produit, tout écrit, toute photographie, toute vidéo, tout dessin, toute liste, toute donnée, toute stratégie, tout matériel, tout processus, toute procédure, tout système, tout programme, tout dispositif, toute opération ou toute information développée(e), en tout ou en partie, par ou au nom du contractant ou de ses employés ou agents dans le cadre des services et/ou des biens (collectivement, le " produit du travail ") est la propriété exclusive de Heifer International. Sur demande, le contractant signe tous les documents et prend toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou parfaire la propriété exclusive de Heifer sur le produit du travail.

b. Propriété intellectuelle antérieure.

Toute propriété intellectuelle détenue par une partie avant la date d'entrée en vigueur (" propriété intellectuelle antérieure ") demeure la propriété exclusive de cette partie. En ce qui concerne toute propriété intellectuelle antérieure du contractant incluse dans le produit du travail, le contractant en conserve la propriété et accorde par les présentes à Heifer un droit et une licence permanents, non exclusifs, libres de redevances, mondiaux et irrévocables pour utiliser, copier, reproduire, afficher publiquement, , éditer, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, sous quelque format ou quelque support que ce soit, dans le cadre du produit du travail

Annexes

Cadre de résultats

Tableau 4.1. Résultats attendus du projet IMAM 2
Objectif. Contribuer à l'augmentation de 30 % de l'offre nationale de moutons, notamment de Tabaski, et à la création d'emplois générateurs de revenus.
Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles de 5 000 groupes d'entraide et autonomiser les femmes et les jeunes dans les dix régions cibles d'ici le 30 septembre 2026.
Résultat 1.1 : amélioration de la gestion de 5 000 groupes et de 50 coopératives grâce à une plus grande transparence et à une meilleure responsabilisation.
Résultat 1.2 : La participation d'au moins 75 000 femmes et jeunes a augmenté.

Résultat 1.3 : Renforcer la cohésion et le dynamisme des 5 000 groupements et des 50 coopératives

Résultat 1.4 : Renforcement des compétences entrepreneuriales et de leadership de 75 000 femmes et jeunes.

Objectif 2 : Augmenter la production et la productivité des ovins pour les 125 000 ménages cibles du projet dans les dix régions cibles d'ici le 30 septembre 2026.

Résultat 2.1 : Taux d'amélioration de la couverture sanitaire porté à au moins 80% (vermifuge, vaccination...)

Résultat 2.2 : Amélioration du système de services de santé animale au niveau de 5 000 groupes (CAVE, techniciens vétérinaires, etc.)

Résultat 2.3 : 80 % des ménages ont un meilleur accès à des aliments pour le bétail à des coûts abordables

Résultat 2.4 : 80 % des cabanes de moutons améliorées

Résultat 2.5 : Amélioration de l'utilisation des espèces fourragères dans 80 % des ménages

Résultat 2.6 : réduction de 25 % des vols de bétail au niveau communautaire

Objectif 3. Améliorer la commercialisation de la production ovine afin d'augmenter le revenu de 125 000 producteurs pour couvrir le revenu de subsistance a (1,4) dans les dix régions cibles d'ici le 30 septembre 2026.

Résultat 3.1. Augmentation de 50 % du revenu net grâce à l'esprit d'entreprise, à l'accès aux crédits d'investissement et à un marché durable pour les producteurs afin de soutenir la création de 25 000 nouveaux emplois durables dans les zones d'intervention.

Résultat 3.2. 80 % des ménages ont augmenté la rentabilité de leur production agricole planifiée en fonction de la demande du marché.

Résultat 3.3. Augmentation de 50 % du revenu et de la part de marché de la coopérative dans les ventes d'ovins.

- Liste des indicateurs

N°	Indicateurs mondiaux (montants en monnaie locale)	Indicateurs spécifiques au projet
1.	Revenu réel	Nombre de ménages dont la production animale a augmenté Nombre de ménages disposant d'un revenu de subsistance
2.	Les femmes marquent les décisions du ménage en commun	Nombre de participants ayant adopté de nouvelles règles en matière de genre
3.	Les femmes aux postes de direction	Nombre de femmes et de jeunes occupant des postes de direction
4.	Renforcement de l'OFAB	Nombre de groupes d'entraide créés Nombre de nouveaux emplois durables créés
5.	Valeur des marchandises produites, commercialisées ou transformées	Nombre de moutons (béliers) produits Nombre de ménages ayant un meilleur accès au
6.	Croissance stable du revenu des ménages	Nombre de ménages bénéficiant d'une augmentation de leur revenu de subsistance
7.	Ménages adoptant des techniques d'agriculture intelligente face au climat (AIC)	Nombre de ménages ayant adopté une production végétale améliorée Nombre de ménages ayant adopté des pratiques d'élevage améliorées
8.	Ménage faisant preuve de solidarité et de coopération entre les membres de la communauté	Montant de l'épargne par groupe Montant des économies réalisées par les ménages
9.	Secteur public et autres contributions	Nombre de ménages utilisant les services de vulgarisation
10.	Contribution du secteur privé	Nombre de ménages ayant un meilleur accès au financement

- Paramètres zootechniques

- o Nombre d'agneaux par brebis et par an
- o Nombre de naissances par brebis et par an
- o Poids vif moyen des brebis d'un an
- o Poids vif moyen du bélier d'un an
- o Pourcentage de mortalité des agneaux (0 - 6 mois)
- o Pourcentage de mortalité des moutons adultes (plus de 6 mois)